

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ- TRAVAIL – PROGRÈS

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DU PÉTROLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'EXPLORATION
ET DE LA PRODUCTION

N'Djaména, le 13 MAR 2012

N° *A.M.* /MEP/SG/...../DEP/2012

Le Ministre de l'Énergie et du Pétrole

A

Monsieur Tor S, Boswick Président & CEO de la société
Viking Exploration (Chad) Ltd
Calgary, Alberta (Canada)
-N'Djaména-

Objet : Résiliation de votre contrat de Partage de Production.

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous notifier que le Contrat de Partage de Production signé en date du 30 septembre 2011 avec la République du Tchad est résilié.

En effet, selon les articles 3.3 et 38.1.1 du Contrat de Partage de Production ci-dessus cité, la première tranche du bonus de signature devrait être payée trente (30) jours après la signature de l'Ordonnance N° 030/PR/2011 du 03 octobre 2011 portant approbation du Contrat de Production conclu entre la République du Tchad et Viking Exploration (Chad) Ltd.

A ce jour, cette clause réhibitoire qui emporte la résiliation du Contrat de Partage de Production n'a été honorée dans les délais requis.

Par conséquent, les blocs qui vous ont été attribués par ce Contrat, à savoir DOC, DOD, ERDIS, SILTOU I et SILTOU II sont désormais repris par l'Etat.

Comptant sur votre bonne compréhension, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.



Brahim Alkhalil Hileou
BRAHIM ALKHALIL HILEOU